

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR S. EXC. M^{ME} ANNALENA BAERBOCK, PRÉSIDENTE
DE LA 80^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À L'OCCASION DE
LA SÉANCE SOLENNELLE MARQUANT LE 80^E ANNIVERSAIRE
DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE,
LE VENDREDI 17 AVRIL 2026,
À LA HAYE, PAYS-BAS**

Votre Majesté,
Monsieur le Président de la Cour internationale de Justice,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas,
Monsieur le Président du Conseil de sécurité,
Mesdames et Messieurs les juges,
Mesdames et Messieurs,

Comme l'a dit un jour le philosophe français Albert Camus, « la paix est le seul combat qui vaille d'être mené ». Ce combat, c'est la justice qui doit le guider.

Ces mots nous rappellent l'importance de la justice dans l'histoire de notre organisation.

Bien qu'elle ne soit que rarement citée aux côtés des trois principaux piliers que sont la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, il est évident que la justice joue un rôle de premier plan. C'est l'aboutissement du développement durable ; c'est la clé d'une sécurité et d'une paix solides ; c'est le fil conducteur des instruments relatifs aux droits de l'homme.

Quand les gens croient en la justice, ils ont confiance dans les institutions, ils se mobilisent, et ils contribuent à renforcer le tissu social.

À l'origine, c'est bien ce désir de justice qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies, une institution qui a vu le jour dans le contexte des injustices du XX^e siècle. Et depuis 80 ans, ce désir se matérialise ici, à la Cour internationale de Justice de La Haye.

En temps normal, ces 80 ans seraient une belle occasion de se réjouir. Mais, comme je l'ai dit à l'ouverture de la 80^e session de l'Assemblée générale, la période actuelle n'a malheureusement rien d'ordinaire. De nouvelles crises s'enchaînent, semaine après semaine : l'Ukraine, Gaza, le Venezuela, l'Iran, le Liban, le Soudan. Avec, en toile de fond, un système multilatéral qui est non seulement mis à l'épreuve, encore et encore, mais aussi directement attaqué. Certains États ne s'en cachent même pas.

De ce fait, si l'heure n'est pas aux festivités, cet anniversaire est bien un moment de réengagement.

Et il est clair que la Cour joue un rôle précieux. Elle a contribué à rendre la justice lorsque d'aucuns ont tenté de s'y soustraire, comme l'affaire *Belgique c. Sénégal* nous l'a prouvé. Elle a apporté une sécurité juridique sur des questions qui demeuraient en suspens et elle a permis d'éviter l'escalade des conflits grâce au règlement pacifique des différends, comme plusieurs décisions en matière de délimitation maritime nous l'ont montré.

Nous savons tous que ce n'est pas en œuvrant à la prévention qu'on récolte les honneurs. Pourtant, ces affaires ont eu un retentissement sur tous les continents, dans toutes les sociétés, en permettant de régler des différends, d'éviter des conflits et de contribuer grandement à un monde plus sûr.

La Cour joue un rôle de plus en plus important à cet égard en répondant à des demandes d'avis consultatifs sur des questions juridiques complexes, preuve de la confiance que continuent de lui témoigner les États Membres. Et je suis bien consciente de la charge de travail que fait peser ainsi sur elle l'Assemblée générale.

Nous l'avons vu, quand la Cour a été priée, il y a quelques mois à peine, d'éclairer certaines questions juridiques s'agissant des responsabilités humanitaires dans la bande de Gaza. Nous l'avons également vu quand la Cour a reconnu la menace existentielle que représentent les changements climatiques. Dans cet avis consultatif, issu d'une demande formulée par l'Assemblée générale et portée avec ferveur par les jeunes de petits États insulaires en développement, la Cour a ouvert la voie à une nouvelle dimension de la justice, la justice intergénérationnelle, montrant ainsi sa capacité d'adaptation dans le temps. En toute franchise, c'est la première fois que j'ai vu de jeunes gens s'enthousiasmer pour une procédure devant la Cour sur les réseaux sociaux.

À cet égard, puisque l'heure est à la réflexion, je souhaiterais mettre en lumière un domaine de la justice qui, à mon sens, est encore négligé : la justice pour les femmes. La lutte contre les discriminations systémiques à l'égard des femmes n'a pas été incluse dans la liste des normes impératives établie par la Commission du droit international en 2022. Ce point de vue a, hélas, toujours cours dans les milieux juridiques, au motif qu'il existerait d'autres sujets plus importants et plus sérieux à traiter.

Or, si l'on veut que l'ONU représente toute l'humanité, alors toutes les institutions de l'Organisation, y compris les institutions judiciaires, doivent être pleinement et réellement à l'image de cette humanité, laquelle est composée pour moitié de femmes et de filles. De plus, c'est à l'aune des droits des femmes que l'on mesure le degré de liberté et de justice d'une société, au regard de notre socle commun, la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il faut aussi que les femmes soient représentées dans des conditions d'égalité. Malheureusement, dans la quasi-totalité des institutions de l'ONU, nous n'y sommes pas encore.

Sur les 117 juges qu'a comptés la Cour, on ne dénombre que sept femmes ; sur 28 présidents, seules deux étaient des présidentes. Lors de la dernière élection, une femme était encore en lice. Ce n'est pas suffisant ; toutefois, force m'est de constater que ces chiffres sont meilleurs que ceux de la présidence de l'Assemblée générale — car, sur 80 présidents, je ne suis que la cinquième femme — ou ceux du poste de Secrétaire général, poste qui, comme nous le savons, n'a jamais été occupé par une femme.

Mais comme l'actuel Secrétaire général l'a souligné, nous pouvons, à tout moment, décider d'agir autrement. Nous entamerons d'ailleurs la semaine prochaine les dialogues interactifs en vue de l'élection du prochain Secrétaire général.

Mesdames et Messieurs, la justice internationale ne naît pas du dépôt d'une requête, pas plus qu'elle ne s'achève par le prononcé d'un arrêt. C'est une affaire de crédibilité et de confiance. Elle est tributaire de la volonté des systèmes nationaux et des institutions internationales, du personnel politique et des journalistes, de la société civile et des agents publics, de défendre le droit, non pas dans sa lettre, mais dans son esprit. Si c'est de la justice que dépend l'essor ou le déclin d'une société, alors il est de notre responsabilité de la cultiver, chaque fois que nous le pouvons.

En ce 80^e anniversaire, ne nous contentons pas de réflexions. Défendons la justice, jour après jour. Car si la paix, comme nous le rappelait Camus, est le seul combat qui vaille d'être mené, alors menons le combat pour la justice, et veillons à ce qu'il se solde par une véritable victoire.

Je vous remercie.
